



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110307

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/10/2024 10H09 C:000008 I:39154
V/REF : 964184
V/Email reçu le Mercredi 09/10/2024 à 10H09

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 236
IMMEUBLE : LA COURBE
IMPASSE DES CAPUCINES
01580 IZERNORE

Feillens, le 13 Novembre 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 12 IMPASSE DES CAPUCINES - IZERNORE - CHARGE DE SECTEUR 0646505402
MOTIF : INTERVENIR RESSERAGE OU REMPLACEMENT BEQUILLE PORTE FENETRE CUISINE ET
SALON
REGLAGE PORTE DE PORTE DE HALL ET RECOLLER CADRE DU MILIEU FACE
EXTERIEUR
REGLAGE VOLET BATTANT CHAMBRE 1
REEMPLACEMENT OU RESSERAGE POIGNEE PORTE DE GARAGE
REFIXER UNE CONTRE MARCHE D'ESCALIER (PASSER PAR LE PLACARD DDU CHAUFFE
EAU
MS00001-MS00051 X2-MS00053-MS00063-MS00090-MS00027

Donneur d'ordre : Mme V. Rozon

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 24 OCTOBRE 2024 A 09H00
REEMPLACEMENT BEQUILLE SUR PORTE FENETRE SALON ET SUR PORTE FENETRE
CUISINE
REGLAGE ET GRAISSAGE DE LA PORTE DE HALL ET RECOLLAGE DU CADRE AU MILIEU
REGLAGE DU VOLET BATTANT DE LA CHAMBRE
RESSERAGE POIGNEE DE PORTE DE GARAGE
REFIXATION CONTREMARCHE D'ESCALIER

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENS

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110307

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	91,01	91,01
1,00	MS00027-Refixation Main Cour./Garde-corp	1	50,56	50,56
2,00	MS00051-Rempl.Béquille pr ouv.a la franç	1	30,33	60,66
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	1	40,45	40,45
1,00	MS00063-Reglage d'un volet battant	1	40,45	40,45
1,00	MS00090-Rempl.Poignée intégrée porte gar	1	80,90	80,90
TOTAL H.T.				364,03
T.V.A. a 10,00%				36,40
TOTAL T.T.C.En EURO				400,43

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 964184 du 09/10/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENES

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

12 IMPASSE DES CAPUCINES
01580 IZERNORE

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

00236-00001-00001-00001 H / Type 4

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 24/10/2024

Observations

Loc sort: BINET/Loc entr:LV MUT du 04/10/24

Logement Vacant sous pass

tel chargée de secteur 06 46 50 54 02

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	91,02	91,02	9,10	100,12
MS00051 Béquille pour ouvrant à la français y compris toutes sujétions de pose porte fenêtre cuisine et salon (voir si resserrage suffisant avant remplacement)	2,00	30,34	60,68	6,07	66,75
MS00053 Réglage de porte de hall ou porte extérieure compris réglage des paumellesajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions + recoller cadre du milieu sur face extérieure	1,00	40,45	40,45	4,05	44,50
MS00063 Réglage d'un volet battant compris resserrage des pentures, ajustage des volets, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions chambre 1	1,00	40,45	40,45	4,05	44,50
MS00090 Poignée intégrée de porte de garage intervention unitaire, compris toutes sujétions poignée hormann (voir si resserrage suffisant)	1,00	80,90	80,90	8,09	88,99
MS00027 escalier - contre marche une contre marche mal fixée (4ème) il faut passer dans le placard chauffe-eauet clouer	1,00	20,00	20,00	2,00	22,00

Total H.T. 333,50

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX
EDNS



Bon de Commande

N° : 964184 du 09/10/2024

P-MUT

SEM CODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Total TVA	33,36
Total TTC	366,86

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MORIN Marie Coraline le 09/10/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE D'OYONNAX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **12 IMPASSE DES CAPUCINES 01580 IZERNORE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **09/10/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 964184